



Publié le 20 septembre 2024

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Conseil du 17 septembre 2024

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 11 septembre 2024;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 11 septembre 2024 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 11 septembre 2024;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 11 septembre 2024;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELEISEN, Nadine VOLK, Estelle LEVY, Delphine BIEHLER, Laurence PALMER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, Mmes, Stéphanie HUSSER, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales sont absents et excusés.

M. Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal, est absent.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire a donné procuration à M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal.
M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.
Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 5

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 38 du mandat 2020-2026 :

- 1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 23 juillet 2024**
- 2. ADMINISTRATION GENERALE**
 - A. Approbation de la modification statutaire de la Communauté de Communes de Sélestat - Transfert du siège**
 - B. Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms**
- 3. AFFAIRES SCOLAIRES - EDUCATION**
Mise à disposition de locaux – École Élémentaire Simone VEIL - Périscolaire
- 4. VOIRIE-RESEAUX**
Réhabilitation du Pont du Giessen - Lot 2 Glissières de sécurité - Avenant n° 1
- 5. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 6. COMMUNICATIONS**
- 7. VŒUX - DIVERS**

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024	Adopté à l'unanimité 1 Abstention
2. ADMINISTRATION GENERALE	
A) Approbation de la modification statutaire de la Communauté de Communes de Sélestat - Transfert du siège	Adopté à l'unanimité
B) Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms	Adopté à l'unanimité
3. AFFAIRES SCOLAIRES - EDUCATION	
Mise à disposition de locaux – École Élémentaire Simone VEIL - Périscolaire	Adopté à l'unanimité
4. VOIRIE-RESEAUX	
Réhabilitation du Pont du Giessen - Lot 2 Glissières de sécurité - Avenant n° 1	Adopté à l'unanimité
5. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 5

DCM-2024-09-1

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 23 juillet 2024

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, fait observer concernant son intervention figurant en page 33 du projet de Procès-Verbal, qu'il y a lieu modifier la phrase suivante : le 25 juillet à 17 h en salle du Conseil Municipal aura lieu une réunion du SDEA concernant le puits de captage afin de trouver une formule pour éliminer le tétrachloroéthylène.

Outre cette modification, le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2024 préalablement diffusé est approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Hervé DISTEL	X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				X
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 18 septembre 2024
La Secrétaire de Séance



Estelle LEVY

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 18 septembre 2024
Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 5

DCM-2024-09-2A

2. ADMINISTRATION GENERALE

A. Approbation de la modification statutaire de la Communauté de Communes de Sélestat Transfert du siège

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale mentionnent l'adresse du siège de celui-ci. Aussi, par délibération du 22 juillet 2024, la Communauté de Communes de Sélestat (CCS) a proposé de modifier cette adresse, qui figure dans ses statuts.

Depuis le déménagement des services en décembre 2023, la nouvelle adresse du siège de la CCS est le 15 boulevard du Maréchal Leclerc à SELESTAT.

S'agissant d'une modification statutaire, il convient, sur la base d'une délibération concordante avec celle de la CCS, de solliciter l'avis des douze Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté. Cette modification doit recueillir une majorité qualifiée, soit par deux tiers des Communes représentant la moitié de la population totale, soit par la moitié au moins des Communes représentant les deux tiers de la population.

Les Conseils Municipaux doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération, étant entendu qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes de Sélestat ;
- VU** les arrêtés préfectoraux portant modification des statuts, et notamment l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2005 en ce qu'il porte modification de l'adresse du siège administratif de la Communauté de Communes de Sélestat ;
- VU** la délibération du 14 février 2022 relative au projet pour le nouveau siège sis au 15 boulevard Leclerc à Sélestat ;
- VU** le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes de Sélestat ;

Il est proposé au Conseil :

D'APPROUVER le transfert du siège de la Communauté de Communes de Sélestat au 15 boulevard Maréchal Leclerc à Sélestat ;

D'APPROUVER les modifications des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat ;

DE CHARGER le Président d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le transfert du siège de la Communauté de Communes de Sélestat au 15 boulevard Maréchal Leclerc à Sélestat ;

APPROUVE les modifications des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat ;

CHARGE le Président d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Hervé DISTEL	X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAGELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 18 septembre 2024
La Secrétaire de Séance



Estelle LEVY

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 18 septembre 2024
Le Maire




Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 5

DCM-2024-09-2B

2. ADMINISTRATION GENERALE

B. Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

La Commune de Scherwiller a déjà recours aux offres d'une Centrale d'Achat qui est l'UGAP, permettant ainsi d'optimiser sa politique d'achats.

Une nouvelle Centrale d'Achat publique susceptible de répondre aux besoins de la Commune pour l'acquisition de matériels, logiciels et prestations informatiques ainsi que télécoms a été créée.

La CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et Télécoms) est une association – loi 1901 à but non lucratif. Elle est dédiée aux Collectivités et bailleurs sociaux permettant ainsi de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du Code de la Commande Publique.

La CANUT se veut au plus près des besoins des acheteurs publics :

- Proximité et transparence avec les bénéficiaires
- Gestion en toute sécurité, rapide et simplifiée des achats
- Des marchés adaptés au besoin de ses adhérents
- Une équipe d'acheteurs experts du numérique et de télécoms
- Une relation directe avec les titulaires des accords-cadres
- Une aide et des conseils juridiques durant l'exécution des marchés

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'Association. La tarification est construite sur la base d'un coût unitaire annuel par accord-cadre souscrit, avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires, le tout plafonné à partir de trois marchés souscrits.

Pour la Commune de Scherwiller (- de 100 employés) chaque marché souscrit nécessitera une adhésion de 150,-€ par an par accord-cadre souscrit avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires (pouvant aller de 20 à 50 %), avec un plafonnement du montant total des adhésions fixé à 450,- €/an.

Il est proposé au Conseil :

D'AUTORISER l'adhésion de la Commune à la Centrale d'Achat du Numériques et Télécoms, selon les modalités susmentionnées ;

D'AUTORISER le Maire à signer les documents correspondants pour formaliser cette adhésion, les conventions de suivi de chaque marché, ainsi que toute pièce y afférente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

l'adhésion de la Commune à la Centrale d'Achat du Numériques et Télécoms, selon les modalités susmentionnées ;

AUTORISE

le Maire à signer les documents correspondants pour formaliser cette adhésion, les conventions de suivi de chaque marché, ainsi que toute pièce y afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Hervé DISTEL	X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérard	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 18 septembre 2024
La Secrétaire de Séance



Estelle LEVY

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 18 septembre 2024
Le Maire




Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 5

DCM-2024-09-3

3. AFFAIRES SCOLAIRES - EDUCATION

Mise à disposition de locaux – École Élémentaire Simone VEIL - Périscolaire

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Depuis la prise de compétence petite enfance et accueil périscolaire en 2008, la Communauté de Communes de Sélestat s'est progressivement dotée de structures permettant d'accueillir les enfants sollicitant ce service dans les différentes communes de son territoire, et notamment à SCHERWILLER.

Les demandes liées à ce service sont en constante hausse et il convient de maintenir, voire augmenter, les places préexistantes pour la rentrée scolaire 2024.

L'École Élémentaire Simone VEIL de Scherwiller, à proximité immédiate du périscolaire, possède des locaux disponibles pour assurer ce service. Il convient donc de renouveler et adapter la convention précédente.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de locaux appartenant à la Commune de Scherwiller, à la Communauté de Communes de Sélestat pour la mise en œuvre de l'accueil périscolaire.

La Communauté de Communes de Sélestat occupera les locaux de l'École Élémentaire Simone VEIL, situés au 2A rue de l'Alumnat à Scherwiller, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, de 15h45 à 18h30.

Les locaux qui abriteront les activités de la Communauté de Communes de Sélestat sont une propriété de la Commune de Scherwiller.

Ils se composent d'espaces partagés avec d'autres utilisateurs :

- un hall d'entrée de 74,31 m² ;
- une circulation / vestiaire au RdC de 47,01 m² ;
- une grande salle au RdC (N°4) de 61,27 m² ;
- les sanitaires et leur dégagement au RdC de 44,47 m² ;
- la salle d'évolution au Rdc de 161,63 m² ;
- les sanitaires attenants à la salle d'évolution de 9,70 m² ;
- une partie de l'espace de rangement attenant à la salle d'évolution ;
- la cour de l'école.

soit un total de 398,39 m².

La mise à disposition est consentie à titre gratuit et la Commune ne refactura pas les frais de fonctionnement des locaux puisque par ailleurs partagés.

Une convention a été élaborée et est soumise au Conseil Municipal. Elle est valable pendant deux années à compter du 1^{er} septembre 2024 et sera tacitement renouvelée année par année, pour une durée totale de 5 ans.

Il est proposé au Conseil

D'APPROUVER la convention précitée ;

D'AUTORISER Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention précitée ;

AUTORISE Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Hervé DISTEL	X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 18 septembre 2024
La Secrétaire de Séance



Estelle LEVY

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 18 septembre 2024
Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 5 Absent : 1 Procurations : 5

DCM-2024-09-4

4. VOIRIE - RESEAUX

Réhabilitation du Pont du Giessen - Lot 2 Glissières de sécurité - Avenant n° 1

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint

Par délibération en date du 23 juillet 2024, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs au projet de réhabilitation du pont du Giessen, rue de Sélestat.

Il en est ainsi du lot N° 2 – Glissières de sécurité, attribué à l'entreprise SAERT de Benfeld, pour un montant de 8 809,- € HT soit 10 570,80- € TTC.

L'avenant N° 1 au marché proposé concerne l'ajout supplémentaire de glissières de sécurité, prévues au cahier des charges du dossier de consultation.

Cette prestation supplémentaire chiffrée à 2 642,00 € HT représente un écart de 29,9 % du lot N° 2 par rapport à son montant initial, soit un écart de 4,54% du montant global de l'ensemble du marché. Le nouveau montant de l'opération pour les trois lots s'établira en conséquence à 71 415,45 € HT soit 85 698,54 € TTC.

Pour rappel, l'estimatif global de l'opération était de 110 000,00 € TTC.

Vu l'avis favorable en date du 29 août 2024 de la Commission d'Appel d'Offres informelle, il est proposé au Conseil :

D'APPROUVER l'avenant N° 1 au marché précité, d'un montant de 2 642,00- € HT portant ainsi le lot N° 2 – Glissières de sécurité à 11 451,- € HT soit 13 741,20- € TTC ;

D'AUTORISER le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces afférentes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,




APPROUVE l'avenant N° 1 au marché précité, d'un montant de 2 642,00- € HT portant ainsi le lot N° 2 – Glissières de sécurité à 11 451,- € HT soit 13 741,20- € TTC ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces afférentes ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire	Par procuration à M. Hervé DISTEL	X		

MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Philippe SCHEIBLING	X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérard	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Yves SCHNELL	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 18 septembre 2024 La Secrétaire de Séance</p>  <p>Estelle LEVY</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 18 septembre 2024 Le Maire</p>   <p>Olivier SOHLER</p>
--	--